

# Consultation de l'OCPM sur le Projet de ville de la Ville de Montréal



## MÉMOIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION DU PARC FRÉDÉRIC-BACK (TCPFB)

par Marie Lessard, présidente de la TCPFB, 3 octobre 2022

## PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE

### 1.1. Présentation du parc Frédéric-Back et de la table de concertation

Situé au cœur du quartier Saint-Michel, l'un des plus défavorisés et également l'un des plus jeunes et multiculturels au Canada, le parc Frédéric-Back a été aménagé dans l'ancienne carrière Miron (1925-1988), devenue à partir de 1968 un site d'enfouissement des déchets. La Ville de Montréal a acheté le site en 1984 et les travaux de réhabilitation ont été amorcés en 1995. La transformation du site en parc est ainsi plus que bienvenue après des décennies de poussière, de bruit et d'odeurs nauséabondes, tel qu'en témoignent les mobilisations citoyennes des décennies 1980 et 1990<sup>1</sup>. Par ailleurs, elle a requis et requiert encore des prouesses technologiques et un suivi environnemental rigoureux; en effet, le site d'enfouissement a accueilli, entre 1968 et 2009, 40 millions de tonnes de déchets, sur une profondeur allant jusqu'à 60 mètres. Ainsi, la formation de biogaz générés par la décomposition des déchets a exigé la mise en place de réseaux de captage sophistiqués.

Presque aussi grand que le parc du Mont-Royal, le parc Frédéric-Back comptera plus de 150 ha à la fin des travaux de réhabilitation. À terme, on y retrouvera 6 secteurs - le lac, la plaine, le boisé, l'amphithéâtre, l'agora et les terrasses de jeu et de détente. Le parc comprend aussi une couronne, où un sentier polyvalent de cinq kilomètres a été aménagé, de même que trois pôles : un pôle culturel, où s'est implantée la Cité des arts du cirque, un pôle sportif et un pôle industriel/commercial<sup>2</sup>. D'une superficie de 192 ha, l'ensemble a été nommé Complexe environnemental Saint-Michel en 1995 (le pôle industriel/commercial inclut un centre de récupération de matières recyclables, un centre de surveillance environnementale, la centrale électrique Biomont fonctionnant grâce à la récupération des biogaz et un écocentre). C'est en 2016 que le parc a été baptisé du nom de Frédéric-Back, auteur du film d'animation « L'homme qui plantait des arbres » primé aux Oscars 1988.

Son ancrage dans la communauté est une autre dimension importante du parc. En plus d'être un parc de voisinage pour les communautés locales et en particulier pour St-Michel – mentionnons notamment le grand nombre d'écoles à proximité, il bénéficie de la présence de la TOHU, qui est non seulement un lieu de diffusion des arts du cirque, mais aussi le pavillon d'accueil du parc et la maison de la culture du quartier, accueillant 150 000 visiteurs par an.

Alimenté par des consultations publiques et par les organismes du milieu, dont Vivre St-Michel en santé, le plan d'aménagement adopté en 1987 et confirmé dans le *Plan*

---

<sup>1</sup> La vidéo *La mobilisation citoyenne pour le parc Frédéric-Back* témoigne de ces mobilisations : <https://youtu.be/B-0gNcorMOw>

<sup>2</sup> Le plan du parc est annexé à ce mémoire.

*d'urbanisme* de 2004, vient d'être mis à jour pour notamment inclure une réflexion sur les abords du parc et sur les enjeux d'accessibilité et de mobilité<sup>3</sup>.

Quant à la Table de concertation du parc Frédéric-Back, elle a été mise sur pied en 2015 (sous le nom de Table de concertation du Complexe environnemental St-Michel). Voici sa mission :

« La Table de concertation du parc Frédéric-Back regroupe des intervenants des milieux institutionnel, associatif, municipal et d'affaires concernés par le parc, le Complexe environnemental de Saint-Michel et leurs abords. Elle vise à favoriser la mobilisation et l'arrimage des actions des partenaires, ainsi que la réflexion stratégique et l'émergence de consensus sur l'accessibilité, le développement harmonieux et le rayonnement local, métropolitain national et international du parc Frédéric-Back<sup>4</sup>. »

## 1.2. Pourquoi ce mémoire ?

La Table de concertation du parc Frédéric-Back souhaite, par ce mémoire, rappeler l'importance d'intégrer dans le PUM 2050 la poursuite des travaux relatifs au parc, à ses abords : accessibilité, développement harmonieux et rayonnement (pour reprendre les termes de la mission de la Table). Elle souhaite aussi que l'amélioration de la qualité de vie des quartiers riverains, en particulier St-Michel, principale « victime » des anciennes occupations du site du parc, soit inscrite dans les priorités de la Ville de Montréal.

# DEUXIÈME PARTIE : LE PARC FRÉDÉRIC-BACK ET SES ABORDS DANS LE CONTEXTE DU PUM 2050

## 2.1. Les contributions et les enjeux

Comme laboratoire de recherche et d'innovation en matière environnementale, le parc Frédéric-Back est une vitrine technologique pour Montréal et le Québec. Le parc joue également un rôle pédagogique par son design évolutif invitant à découvrir la transformation des lieux. Ses paysages et sa biodiversité uniques et iconiques, sa programmation diversifiée et son positionnement stratégique dans l'est de Montréal en font une attraction métropolitaine incontournable.

Les bénéfices environnementaux du parc se manifestent dans les quartiers riverains, par la diminution des îlots de chaleur qu'il induit. C'est en quelque sorte le « poumon vert » du quartier St-Michel très minéralisé, très dense et dont de nombreux logements

<sup>3</sup> Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal, *Parc Frédéric-Back et ses abords, plan directeur 2021*.

<sup>4</sup> Table de concertation du parc Frédéric-Back, 2020, *Consensus no 1*.

sont surpeuplés et insalubres. Son développement contribue à améliorer la qualité environnementale et la santé des riverains dans une perspective d'équité environnementale.

L'apport du parc tient aussi à la TOHU : visites guidées et activités éducatives sur les technologies liées à la transformation du site, à la gestion des matières résiduelles et au verdissement, activités destinées aux citoyens. Outre sa collaboration à l'accueil et à l'animation du parc, celle-ci offre une programmation multidisciplinaire gratuite aux résidents du quartier. Elle a aussi une politique d'employabilité locale, tout particulièrement à l'égard des jeunes de Saint-Michel.

À l'échelle locale, le parc Frédéric-Back peut jouer un rôle éducatif encore plus déterminant pour la communauté. En particulier, les nombreuses écoles dans l'axe de la rue de Louvain Est (la plus grande concentration d'élèves à Montréal), à distance de marche, militent pour l'intensification d'une telle vocation. Un premier pas est la construction de la serre quatre saisons (lauréate du budget participatif de la Ville), laquelle devrait contribuer à faire en sorte que le parc devienne un laboratoire d'agriculture urbaine au service du voisinage.

La création du parc a permis d'ouvrir ce site autrefois complètement enclavé, qui offre de surcroît des vues uniques, notamment sur le mont Royal et le Stade Olympique. Le lieu reste toutefois difficilement accessible, compte tenu des barrières créées par l'autoroute Métropolitaine au sud, la voie ferrée au nord, la rue Papineau, le boulevard Saint-Michel et la carrière Francon à l'est. Sa grande superficie contraint aussi sa perméabilité et l'accès à ses divers secteurs. Tout cela limite considérablement l'accès à l'échelle métropolitaine, en particulier par transport en commun, de même que la mobilité à l'échelle locale. L'aménagement urbain dans la périphérie immédiate du parc pose des difficultés supplémentaires, limitant les accès à son pourtour, particulièrement pour les cyclistes et les piétons. En particulier, le secteur situé à l'est du parc recèle des occupations industrielles qui ont un impact sur la mobilité et la sécurité des usagers, notamment compte tenu du camionnage que celles-ci induisent combinées à la faible perméabilité du secteur.

Sur le plan opérationnel, la planification et la gestion du parc sont un exemple de collaboration entre les services municipaux, les arrondissements et les organismes de la communauté. Soulignons tant les activités de la TOHU que la présence des organismes locaux comme Vivre St-Michel en santé et le recours à une table de concertation regroupant divers intervenants concernés par l'avenir du parc, ses vocations et responsabilités et par celui des communautés riveraines<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir la vidéo *Une ville, un cirque, un parc* : <https://vimeo.com/537787466>

## TROISIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS

À la lumière des constats et enjeux présentés dans les paragraphes précédents, la Table de concertation du parc Frédéric-Back fait les recommandations qui suivent :

### L'aménagement et la programmation des activités dans le parc :

- Continuer au même rythme le développement du parc, incluant la réalisation des interventions permettant le désenclavement de ce site immense, dont un lien est-ouest, de même que les travaux de recherche nécessaires à l'innovation technologique et environnementale,
- Développer le rôle éducatif du parc par des équipements et des programmes et activités au service de la communauté et des jeunes, notamment mais pas exclusivement en s'appuyant sur la serre déjà prévue et en élargissant vers une vocation d'agriculture urbaine. Le secteur nord-est, situé à proximité des écoles où sont développés des projets d'agriculture urbaine pour les jeunes (par exemple la serre des patriotes à Louis-Joseph Papineau), apparaît particulièrement indiqué à cet effet.
- Concevoir le parc comme un lieu favorisant la cohabitation et les échanges entre les résidents du quartier Saint-Michel et ceux du grand Montréal, espace qui correspond à deux des échelles du PUM, celles du quartier et de la métropole.

### La mobilité et l'accessibilité :

En vue de satisfaire à la fois les besoins locaux et les attentes associées au statut métropolitain du parc, en lien avec l'objectif 3 du Projet de ville : “De nouveaux liens verts, actifs et collectifs amoindrissent les effets de barrière des autoroutes et des autres grandes infrastructures de transport. Ils connectent les quartiers par des liens directs et conviviaux” :

- Faciliter la mobilité active dans le secteur entre le boulevard Saint-Michel et le parc, en particulier dans l'axe de la rue de Louvain Est, pour faciliter et sécuriser la circulation des élèves fréquentant les écoles du quartier.
- Améliorer la mobilité à l'intérieur et au pourtour du parc, compte tenu de la très grande superficie du lieu, par exemple par des projets-pilotes de navettes autonomes ou d'équipements partagés en libre-service.
- Poursuivre la réalisation des travaux prévus sur le boulevard Crémazie de même que dans le PPU Jarry Est<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Arrondissement Villeray-Saint-Michel Parc-Extension, Ville de Montréal, *Programme particulier d'urbanisme, secteur Jarry Est*, Mai 2015.

- Profiter des travaux majeurs prévus par le ministère des Transports du Québec sur l'autoroute métropolitaine pour élaborer et adopter une vision à plus long terme, dans l'horizon du PUM 2050, pour le secteur limitrophe au parc et au Complexe environnemental St-Michel traversé par l'autoroute.
- Également dans l'horizon du PUM 2050, dans l'optique où ni la ligne bleue du métro, ni le SRB Pie IX, ni les options envisagées pour le REM de l'Est n'ont un impact significatif sur l'amélioration de la mobilité dans le secteur bordé par la rue Papineau, le boulevard Saint-Michel, le boulevard Crémazie et le boulevard Industriel, repenser complètement la mobilité dans ce secteur et doter ce dernier, très dense et en croissance, d'un lien structurant en transport collectif.

#### La planification et la gestion des quartiers riverains :

- Revoir l'aménagement urbain, l'utilisation du domaine public et les usages du secteur situé à l'est du parc - de ce dernier jusqu'au boulevard St-Michel et au sud jusqu'à Crémazie, incluant le PPU Jarry Est -, compte tenu de la concentration d'écoles, des occupations industrielles, des îlots de chaleur et de la faible perméabilité qui le caractérisent.
- Augmenter le rythme de verdissement / plantation d'arbres, le secteur étant actuellement un des principaux îlots de chaleur de l'île de Montréal.
- Mobiliser le service du développement économique de la Ville pour accompagner la requalification – reconversion de certaines industries de ce secteur.

#### L'insertion du parc dans la ville et le territoire métropolitain :

- Mettre en œuvre des moyens de conserver les vues à partir du parc, notamment sur le mont Royal, en prenant exemple sur les travaux réalisés pour protéger les vues sur et à partir du mont Royal.
- Continuer les interventions visant à connecter le parc avec les réseaux et autres espaces verts, dans l'esprit de l'Objectif 10 du Projet de ville : "Les espaces naturels et verts riches en biodiversité sont plus nombreux et mieux protégés à Montréal. Ils sont maintenant interreliés par des corridors verts en plus d'être accessibles à toute la population".

## CONCLUSION

Le Parc Frédéric-Back est assurément incontournable dans le Projet de ville tant à l'échelle de la métropole qu'à celle du quartier. Mais, au-delà des recommandations le concernant ainsi que son milieu d'insertion, nous insistons sur les leçons à tirer de sa

réalisation et de sa gouvernance dans le contexte du PUM 2050. Nous retenons ainsi deux constats :

L'importance des grands parcs :

Les grands parcs de Montréal jouent un rôle d'intérêt pour l'environnement mais aussi pour l'équité sociale, à titre d'équipements publics accessibles à toutes et à tous. Une attention doit leur être apportée dans le PUM 2050 pour s'assurer qu'ils jouent convenablement leurs divers rôles.

Retenons en particulier l'importance de mettre en œuvre des politiques et outils pour contrer la spéculation immobilière et l'embourgeoisement que l'amélioration des espaces collectifs tend à encourager par l'effet qu'elle a sur la qualité de l'environnement des quartiers riverains.

Le rôle des tables de concertation :

L'expérience de la Table de concertation du parc Frédéric-Back – et d'autres tables de concertation – démontre l'intérêt de ce genre de regroupement, autour d'enjeux mobilisateurs, d'instances décisionnelles et opérationnelles, d'organismes communautaires et d'autres entités intéressées par la qualité du milieu dans lequel elles opèrent. Nous suggérons d'en faire un instrument formel de mise en œuvre dans le cadre du PUM 2050.

Nous suggérons en outre à l'Office de consultation publique de Montréal de proposer une mise en commun des expériences de ces tables afin d'alimenter la Ville dans la formalisation de cet « outil ».



